



## Mon courtier ne paie pas la compagnie d'assurance

Par **azertyuiopoi**, le **31/12/2013** à **17:05**

Bonjour,rrnrnJe suis assuré chez un courtier pour ma voiture et mon logement depuis plusieurs années.rnrnJ'ai dernièrement changé de voiture avec rupture du contrat de mon ancien véhicule. La somme restante n'a pas été remboursée par mon courtier mais elle est restée en crédit.rnrnEn octobre, je reçois l'appel à cotisation pour mon assurance logement (dont le montant est inférieur au crédit) J'envoie un mail au courtier pour demander d'utiliser le crédit pour payer ce montant.rnPas de nouvelle jusqu'à réception d'un courrier de relance, toujours par le courtier, pour le paiement de mon assurance logement. Je téléphone et on me répond que la situation va être réglée et que mon crédit va être utilisé pour payer mon assurance logement.rnJe pensais donc l'affaire réglée jusqu'à ce que je reçoive un recommandé de la compagnie d'assurance pour non paiement avec délai avant résiliation. Nouvel appel au courtier, même discours, on s'en occupe.rnrnPlus de 2 semaines après, je suis dans cette situation: l'assurance n'a toujours pas été payée (j'ai appelé leur service recouvrement) et le courtier me dit que le virement a été effectué il y a 10 jours.rnSuite aux relances, je suis en possession d'une attestation d'assurance pour mon logement pour l'année à venir et d'une lettre envoyée par mail déclarant que mon crédit a été utilisé pour régler l'assurance habitation. Cette lettre est à l'entête du courtier, elle a été signée puis scannée et envoyée par mail. Par contre, la date a été corrigée: le 3 de 2013 a été corrigé au stylo.rnJe ne sais pas quoi faire car je n'ai pas du tout envie de me retrouver avec une résiliation pour défaut de paiement. Je paierai bien directement l'assurance pour régler au plus vite mais je crains ensuite d'avoir les pires difficultés pour récupérer mon crédit que mon courtier dit avoir utilisé pour payer. Si je ne paye pas, les différents documents en ma possession suffiront-ils à prouver ma bonne foi? rnQue faire?rnMerci d'avance pour vos conseils.

Par **moisse**, le **04/01/2014** à **09:40**

Bonjour,  
Par principe le courtier représente l'assuré et non l'assureur.  
Celui-ci vous laisse donc le soin de régler vos problèmes avec ce courtier que vous avez mandaté.  
Votre bonne foi n'est opposable à personne, puisque vous avez confié volontairement vos intérêts à un courtier.  
Si vous voulez être assuré, vous réglez directement l'assureur et ensuite récupérez comme vous pouvez votre crédit.

Par **fabio89**, le **29/08/2014** à **01:42**

Bonjour je suis nouveau sur ce forum je voudrez vous faire savoir mon problème  
Je ete assure chez un courtier pendant plus de une ans pour ma voiture qui été assure tout risque.  
Je paye mon assurance tout les trimestre est mon courtier me donne un papier banale un reçu en disant que je paye autant mon assurance est avec ça signature.  
Un jour je eue un accident je glisse est je tapez ma voiture dans un murs veux que je suis assure tout risque normalement il devez me paye la voiture. L Expert est passe ma évalue la voiture est ma propose une somme donc je accepter, une semaine après je reçu un courrier en recommande de mon assurance en me disant que je j aime paye mon assurance est que je suis resilier depuis que je suis assure, mon courtier a ferme le cabine plus de nouvelle est, je porte plainte chez le gendarmerie mais pas de nouvelle. Je sais pas comment je peux faire est que quelque un a une ide. Veux que je paye mon assurance tout les trimestre est que je donne l argent en liquide a mon courtier comme il ma arnaque...  
JE SUIS DESOLE SI JE ARRIVE PAS A ME FAIRE COMPRENDRE JE SAIS PAS ECRIRE BIEN LE FRANCAIS CAR CA FAIT DEPUIS 4 ANS QUE JE SUIS EN FRANCE